



## REGLEMENT INTERIEUR « LES MATINEES SPORTIVES – CARNAVAL 2024 »

### PRESENTATION

La ville de Sainte-Anne propose aux jeunes enfants âgés de 6 à 16 ans résidant sur le territoire des matinées d'animations sportives du Lundi 19 au Vendredi 23 février 2024 de 8h30 à 12h00 au Gymnase Sully BARNY de Douville.

Ces matinées sportives ont pour objectif de faire découvrir et initier à des activités sportives dans un cadre ludique et convivial, sans objectif de performance.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 16 février 2024.**

Les inscriptions s'effectuent au Service Animation Sportive situé au Centre de Ressources à Douville.

Les horaires d'inscription du lundi au vendredi :

- 8h00 à 12h00 et de 14h à 16h00 (lundi, mardi et jeudi)
- 8h00 à 12h00 (mercredi et vendredi)

Les inscriptions peuvent aussi se faire par envoi des pièces par mail ([service-animation@ville-sainteanne.fr](mailto:service-animation@ville-sainteanne.fr))

Les pièces à fournir sont : 1 photo, l'attestation d'assurance extra-scolaire, 1 justificatif de domicile.

**L'inscription est définitive quand toutes les pièces sont remises au plus tard la date de fin des inscriptions.**

Pour des raisons de sécurité, les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés.

### FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis au Gymnase Sully BARNY de Douville.

Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant à ce lieu aux horaires indiqués.

### LE PROGRAMME

<i>Jours et horaires</i>	<i>Activités</i>	<i>Lieu de RDV</i>
Lundi 19 au 23 Février 2024  8h30 – 11h30	Rollers Basket Ball Capoeira Tir à l'arc Jeux de plein air Jeux de société	Gymnase Sully BARNY de Douville

## ACCUEIL

A son arrivée, l'enfant doit signaler sa présence auprès d'un éducateur afin qu'il soit pris en charge.

## COLLATION et GOUTER

La collation et le goûter sont à la charge du parent. Une grande bouteille d'eau doit être donnée à l'enfant.

## RELATION AVEC LA FAMILLE

La fiche d'inscription préalablement remplie par les parents sert de lien entre la famille et l'équipe d'éducateurs. Il est important que les rubriques soient dûment remplies.

- *Assurance et responsabilité, Traitements médicaux*

La ville de Sainte-Anne a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, chaque enfant doit détenir sa propre assurance.

Le parent aura pris soin d'informer le responsable s'il s'avère que l'enfant présente une pathologie particulière en présentant un certificat médical.

- *Blessures ou accident*

En cas de blessure sans gravité, les premiers soins seront apportés grâce à la trousse de secours présente sur le site.

En cas d'accident grave, les secours et les parents seront appelés simultanément et l'enfant sera évacué vers les urgences.

## DROIT A L'IMAGE

Il est demandé au parent de bien vouloir cocher la case d'autorisation de prise de vue de son enfant pour une utilisation éventuelle dans les supports de communication de la ville (site internet, réseau sociaux, brochures, etc).

## MATERIEL PERSONNEL

Chaque enfant doit venir en tenue adéquate pour pratiquer les activités (short, tee-shirt, tennis, vêtement de rechange).

Tout objet de valeur est interdit.